

**APPROBATION DES COMPTES 2019 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL
POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la FIDUCIAIRE CHAVAZ SA du 13 mai 2020,

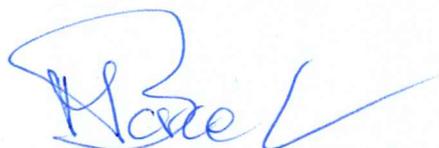
Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'approuver les comptes 2019 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement, s'élevant aux produits à **Fr. 2'491'860.19** et aux charges à **Fr. 1'460'043.39** laissant apparaître un résultat **de Fr. 1'030'501.85**.
2. D'approuver le bilan au 31.12.2019 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 47'913'361.32**.
3. Les fonds propres de la Fondation de droit public communal pour le logement s'élèvent au 31.12.2019 à **Fr. 13'278'490.52**.



Le Président : Martin BARCELLINI



Le Secrétaire: Félicien MAZZOLA